

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mars 2025

Date de convocation : 05/03/2025	Nombre de conseillers	En exercice :	37
Date d'affichage : 05/03/2025		Présents :	23
		Votants :	33

L'an deux mille vingt cinq, le onze mars, à 19 Heures 00, à la La Mézière (salle Cassiopée - rue de Texue), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, BLAISE Laurence

Absents :

FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

GELY-PERNOT Aurore donne procuration à COUMAILLEAU Pascal
 VASNIER Pascal donne procuration à JAOUEN Claude
 JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc
 BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
 MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie
 MESTRIES Gaëlle donne procuration à HENRY Lionel
 BOUGEOT Frédéric donne procuration à LAVASTRE Isabelle
 MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques
 HAMON Carole donne procuration à EON-MARCHIX Ginette
 MOREL Gérard donne procuration à SENTUC Véronique

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN Patrice

Objet **Intercommunalité**

Statuts - Compétences - Définition de l'intérêt communautaire

La modification statutaire engagée en septembre 2024 est arrivée à son terme et a été approuvée par arrêté préfectoral du 28 janvier 2025. (pièce jointe en annexe)

En cohérence avec cette démarche de modification telle qu'elle avait été préparée, il est maintenant nécessaire de définir l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires concernées et pour les compétences supplémentaires soumises à l'intérêt communautaire (article 6).

Article 5 : COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

5-1 – Aménagement de l'espace communautaire

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Elaboration et suivi du projet de territoire
- Elaboration et suivi des politiques contractuelles d'aménagement du territoire avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne notamment.
- Gestion d'un Système d'Information Géographique
- Création, aménagement, gestion et entretien des sentiers de randonnée suivants :
 - ☞ Sentier de Montgerval (La Meziere)
 - ☞ Sentier de la Chaussière (Montreuil le Gast)
 - ☞ Sentier du Rocher Blanc (Melesse)
 - ☞ Sentier des Melessiens (Melesse)
 - ☞ Sentier de l'Ille (Saint-Germain-sur-Ille)
 - ☞ Sentier des Roches (Saint-Germain-sur-Ille)
 - ☞ Sentier de Saint-Médard (Saint-Médard-sur-Ille)
 - ☞ Sentier du Bois de Cranne (Saint-Médard-sur-Ille)
 - ☞ Sentier du Chênay Piguelais (Guipel)
 - ☞ Sentier de la Normandière (Guipel)
 - ☞ Sentier des Guipellois (Guipel)
 - ☞ Sentier Fosse du Loup (Montreuil-le-Gast)
 - ☞ Sentier de Montboucher (Montreuil-le-Gast)
 - ☞ Sentier du Bas Champ (Vignoc)
 - ☞ Sentier de Baraton (Saint-Gondran)
 - ☞ Sentier de Gripail (Vignoc)
 - ☞ Sentier de la Rosière (Montreuil-le-Gast)
 - ☞ Sentier de la Barre (Guipel)
 - ☞ Sentier de la Chaussée (La Mézière)
 - ☞ Sentier de la Plousière (Guipel)
 - ☞ Sentier de l'Ecuélée (Saint-Symphorien)
 - ☞ Sentier de l'étang de Boulet (Feins)
 - ☞ Sentier de la rigole de Boulet (Feins)
 - ☞ Balade des trois communes (Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille)
 - ☞ Sentier des Cours Galais (Montreuil-sur-Ille)
 - ☞ Sentier des Vergers (Montreuil-sur-Ille)
 - ☞ Au ruisseau du vieux moulin (Saint-Aubin-d'Aubigné, Andouillé-Neuville)
 - ☞ Sentier des 3 calvaires (Sens-de-Bretagne)
 - ☞ Sentier des Carrières (Vieux-Vy-sur-Couesnon)
 - ☞ Sentier du Bourg de Gahard (Gahard)
 - ☞ Sentier des crêtes de Gahard (Gahard)
 - ☞ Sentier du Bois Roux (Gahard, Saint-Aubin-d'Aubigné)

5-2 – Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

Gestion des commerces suivants : bar de Langouet, épicerie de Vignoc, épicerie de Saint-Germain-sur-Ille, bar-épicerie d'Aubigné, Restaurant-épicerie d'Andouillé-Neuville.

- Article 6 : COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES soumises à l'intérêt communautaire (correspondant aux compétences listées à l'article L.5214-16 du CGCT)

6-1 – Environnement : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Soutien aux actions de production et de stockage d'énergies renouvelables
- Étude et mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorialisé.
- Actions de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique.
- Étude, protection, restauration, développement et valorisation de la biodiversité via : le pilotage, animation, la mise en œuvre opérationnelle et la révision du programme « schéma trame verte et bleue » : travaux, études et actions de sensibilisation ; la coordination et animation de la démarche communautaire sur la biodiversité ; gestion différenciée sur le domaine public communautaire.
- Pilotage, animation et mise en œuvre opérationnelle du programme de développement d'une filière bois locale : valorisation, stockage, transformation et partenariats pour les débouchés
- Pilotage, animation et mise en œuvre opérationnelle de la démarche « un verger pour demain » : plantation, entretien, aides, formations, manifestations et développement d'outils de communication

6-2 – Politique du logement et du cadre de vie

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Élaboration, suivi, révision du Programme Local de l'Habitat intercommunal et coordination des actions.
- Aides aux logements locatifs sociaux
- Soutien à l'accession sociale aidée.
- Soutien à la réhabilitation du parc privé.
- Réalisation d'un programme d'actions foncières et d'études pré-opérationnelles en renouvellement urbain.
- Gestion de logements d'urgence.

6-3 – Création, aménagement et entretien de la voirie ;

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités économiques
- Création, aménagement et entretien des pôles d'échanges :
 - haltes TER
 - arrêts de car interurbain multimodaux situés à proximité avec les grands axes routiers (RD 82, 137, 175, RD 27), présentant une connexion avec les réseaux locaux de déplacements (modes actifs et autres), du stationnement sécurisé deux roues, des parkings aménagés pour les voitures en stationnement d'échange et un niveau d'offre de transport public élevé ;
 - aires de covoiturage structurantes situées à proximité des grands axes routiers (RD 82, 137, 175, RD 27) et hors agglomération, présentant une connexion avec les réseaux locaux de déplacements (modes actifs et autres) et du stationnement sécurisé deux roues ;
 - Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables ayant une distance adaptée à la vocation utilitaire des liaisons (moins de 10 km), en dehors des limites d'agglomération (sauf pour le jalonnement), et constituant un maillage communautaire structurant, à savoir :
 - Liaison entre 2 centre-bourgs ou centre-villes (au sein de la CCVIA ou vers l'extérieur)
 - OU Connexion au réseau cyclable existant et/ou au Canal d'Ille et Rance
 - Ou Desserte de pôle générateurs communautaires (zones d'activités, équipements structurants comme les collèges...), ou favorisant la chaîne de l'intermodalité en connectant les bourgs avec les pôles d'échanges
- Création, aménagement et entretien des arrêts de car interurbain en zones d'activités

- Création, aménagement et entretien du stationnement vélo situés sur les pôles d'échanges et aux arrêts de car interurbains

6-4 – Action sociale d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Aide Alimentaire : Épicerie solidaire communautaire, soutien à Saint-Aubin Solidarités, soutien aux Restos du Cœur
- Participation et soutien au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Ille et de l'Illet
- Gestion par le CIAS Val d'Ille-Aubigné des EHPAD suivants : Maison de la Vallée verte à Guipel, les Roseaux de l'Ille à Montreuil-sur-Ille et l'Aubinage à Saint-Aubin d'Aubigné.

6-5 Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Réflexion, études d'opportunité du déploiement de France Services sur le territoire.

Monsieur le Président propose de valider la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences précitées.

Vu la délibération n°DEL-2024-179 du 10 septembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu l'arrêté n°35-2025-01-28-00001 du 28 janvier 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes « Val d'Ille-Aubigné » ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.5214-16,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

Pour : 32

Abstention : 1

DESMIDT Yves

VALIDE l'intérêt communautaire pour les compétences et selon les définitions précitées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique

Le 18/03/2025

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GUERIN Patrice

Le 18/03/2025,

Le Président,
Claude Jaouen

